

Sonvilier

310 opposants au parc éolien

«Sauvez L'Echelette» a remis 310 oppositions au plan de quartier du projet des Quatre Bornes. Des séances de conciliations vont bientôt démarrer. **page 10**

Sauvez L'Echelette, c'est 310 opposants

PARC DES QUATRE BORNES Maire de Sonvilier, Rosemarie Jeanneret veut organiser au plus vite les séances de conciliation avec les adversaires de l'association. Deux autres oppositions ont aussi été déposées.

PAR PHILIPPE OUDOT



Le parc éolien des Quatre Bornes, vu de l'Egasse. PHOTOMONTAGE-LDD



Les adversaires au projet du parc éolien bicantonnel des Quatre Bornes avaient jusqu'à hier pour faire opposition au plan de quartier ayant valeur de permis de construire. Et hier, justement, l'Association Sauvez L'Echelette annonçait avoir adressé 310 oppositions aux autorités de Sonvilier et du canton de Neuchâtel, indiquant que les riverains étaient particulièrement nombreux. Ils contestent la conformité légale du projet, assurant que «sur de nombreux points, il ne respecte pas les réglementations cantonales et fédérales». Notamment en matière de bruit, de projection d'ombres mobiles et de protection de l'eau potable.

Maire de Sonvilier, Rosemarie Jeanneret confirme avoir reçu par l'entremise d'un avocat les oppositions des membres de Sauvez L'Echelette. Concernant leurs griefs, notre interlocutrice reste très sereine, rappelant que le plan de quartier inclut une étude d'impact sur l'environnement (EIE). «Les opposants peuvent bien sûr défendre leurs arguments, mais ce n'est que leur point de vue. Je rappelle que l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a examiné ce document et a estimé qu'il respectait les normes légales.»

Deux autres oppositions

En plus de l'opposition de Sauvez L'Echelette, la commune en a reçu pour l'heure deux autres: de la ville de La Chaux-de-Fonds, inscrite au patrimoine de l'Unesco, qui craint pour son image, ainsi que de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage. «Nous allons donc organiser trois séances de conciliation distinctes, en regroupant tous les opposants de Sauvez L'Eche-

lette. Ce sera à leur avocat de contacter ceux qui veulent l'accompagner pour défendre leur point de vue», indique Rosemarie Jeanneret. Elle précise que ces séances se dérouleront en mars, les dates ayant déjà été communiquées lors de la publication du plan de quartier. Elles se dérouleront à la Salle communale, «afin d'avoir une capacité d'accueil suffisante».

Ces séances de conciliation, qui n'ont quasi aucune chance de déboucher sur un accord, feront l'objet d'un rapport, qui sera remis à l'OACOT. En parallèle, la commune de Sonvilier va organiser un vote pour savoir si, comme lors du scrutin de 2015, la population soutient toujours le projet. Comme l'indique Rosemarie Jeanneret, «nous espérons pouvoir organiser ce scrutin le 17 mai prochain, jour de votations fédérales, car nous soumettrons en même temps à nos concitoyens un deuxième objet qui concerne notre village: c'est un crédit pour le plan général d'alimentation en eau.»

Vote déterminant

La maire précise que ce scrutin sera déterminant: en cas de oui, il donnera force de loi au permis de construire et la procédure pourra aller de l'avant, le dossier passant à nouveau à l'OACOT pour l'octroi dudit permis. Dans le cas contraire, le projet des Quatre Bornes sera abandonné.

Après la tenue du stand d'information de l'association «Energie, voir loin, rester proche», samedi passé, comment évalue-t-elle les chances d'obtenir le feu vert de ses concitoyens? «Difficile à dire, car les avis étaient partagés», observe Rosemarie Jeanneret. «Les échanges entre partisans et adversaires des Quatre Bornes ont été intéressants et nourris. Personnellement, j'ai beaucoup

apprécié de voir ces jeunes, qui ont une vision globale en matière de protection de la nature et du climat, s'investir dans ce dossier.»

Le scrutin sera déterminant: en cas de oui, il donnera force de loi au permis de construire. Si c'est non, le projet sera abandonné.